



Ville de Crabtree

AVIS PUBLIC

Les règlements suivants sont entrés en vigueur suite à l'émission des certificats de conformité de la Municipalité Régionale de Comté de Joliette :

- *Règlement 2024-438 modifiant le règlement de zonage 2024-421;*
- *Règlement 2024-441 modifiant le règlement de zonage 2024-421;*

Ces règlements sont entrés en vigueur le 28 janvier 2025.

Ces règlements sont déposés à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree, ce 29 janvier 2025

Pierre Rondeau
Directeur-général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 29 janvier 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 janvier 2025.